

Le cardinal Tauran ne dira plus "Habemus papam"

Author : Maximilien Bernard

Categories : [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Rome](#), [Vatican](#)

Date : 14 juin 2014



Le cardinal italien **Renato Raffaele Martino**, âgé de 81 ans, président émérite du Conseil Pontifical Justice et Paix, a été nommé «protodiacre» lors du consistoire ordinaire public présidé par le pape **François** au Vatican le 12 juin. En cas de conclave, auquel il ne participerait pas pour raisons d'âge, le haut prélat ne sera pas chargé d'annoncer le nom du prochain pape depuis la loggia centrale de la basilique Saint-Pierre, le rite réservant cette tâche au premier des cardinaux-diacres présent, en l'occurrence à l'heure actuelle le cardinal américain **William Joseph Levada**.

Le cardinal Renato Raffaele Martino succède au cardinal français **Jean-Louis Tauran**, qui lui avait prononcé le célèbre "Habemus papam" lors de l'élection du pape François. Le cardinal protodiacre est le doyen d'ancienneté de l'ordre des cardinaux-diacres. Cette nomination survient suite au passage, au cours du Consistoire ordinaire public, du cardinal Jean-Louis Tauran, le précédent protodiacre, dans l'ordre des cardinaux-prêtres.

En effet, chaque cardinal se voit attribuer une diaconie, une paroisse, ou l'un des sept diocèses suburbicaires. Ce qui donne les trois ordres de cardinaux : cardinaux-diacres, cardinaux-prêtres et cardinaux-évêques. Les diaconies, héritières des quatorze diaconies de la Rome primitive, sont attribuées aux cardinaux-diacres. De même que le diacre au sein de l'église exerce un ministère au service de la communauté, le cardinal-diacre est généralement un cardinal servant dans les services de la curie.

Au bout de dix ans dans l'ordre des cardinaux-diacres, un cardinal peut choisir d'être élevé à l'ordre des cardinaux-prêtres. Dans ce cas, sa diaconie est élevée pro hac vice, c'est-à-dire pour la circonstance, au rang de paroisse, et cela jusqu'au décès de son titulaire.